
Renvoi au comité d'agriculture et de commerce de l'adresse de la société populaire du Creusot, qui demande que l'on interdise l'exploitation de plusieurs fermes par le même fermier, en annexe de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'agriculture et de commerce de l'adresse de la société populaire du Creusot, qui demande que l'on interdise l'exploitation de plusieurs fermes par le même fermier, en annexe de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 413-414;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20623_t1_0413_0000_5

Fichier pdf généré le 23/01/2023

Dieu, disoient les bonnes femmes, va se fâcher contre nous. Vous avez vu, mes chers concitoyens, que l'Être suprême ne s'est point indigné du mariage des prêtres. Jamais le soleil n'a été aussi brillant, jamais les saisons n'ont été aussi belles. Nos terres sont pleines de blé ; les terres destinées aux trémois vont bientôt en être pleines aussi. Si nous souffrons aujourd'hui, ce n'est point vengeance de la part de l'Être suprême, c'est l'ouvrage seul de la malveillance. Sçachons souffrir, mes chers concitoyens, nous ne pouvons pas acheter assez cher la liberté et l'égalité. Un prisonnier ne cherche-t-il pas à s'évader par les barreaux de son cachot ? dut-il luy en coûter l'épiderme de son corps ?

Mes chers concitoyens, ma démission vous fut sensible et vous indigna même. Plus de prêtres ! disiez-vous ; qu'allons-nous devenir ? qui baptisera nos enfans ? qui les instruira ? nous n'aurons donc plus de messe ? à coup sûr la fin du monde est proche.

Soyez donc désabusés. Ce monde existe encore, et ce n'est pas vous qui le verrez finir.

Dans le temps où je fis ma démission, quelques têtes foibles firent des démarches pour me faire sortir de la maison curiale ; ils vouloient y placer un prêtre qu'ils se proposoient de demander au district. Le projet s'avorta et l'administration du département qui en fut instruite écrivit au Conseil général de cette commune de traiter, en parlant de moi, un républicain comme il méritoit de l'être. Je vous ai vus, mes chers amis, revenir de mon mariage. Au lieu de me mépriser, vous approuvez aujourd'hui ma conduite. Vous commencez à sentir qu'il est mieux qu'un prêtre ait une femme que de vivre en libertin.

Je vous ai vu aussi avec plaisir, revenir sur ma démission. Je vous ai fait appercevoir que dans tous les cultes, les prêtres ont été des prêtres dangereux ; vous l'aviez vous-mêmes dit à l'administration de votre district qui a applaudi à votre républicanisme. Grâce aux soins que j'ay pris à vous éclairer depuis l'époque de notre Révolution, vous concevez qu'un enfant ne sçauroit être actuellement malheureux parce qu'un prêtre ne luy aura pas versé sur la tête de l'eau en prononçant quelques paroles ; vous concevez que vous-mêmes ne serez pas damnés parce que vous n'allez pas à la messe.

Ne croyez pas, mes chers concitoyens, qu'on ait eu envie de vous ôter toute religion ; c'est à la superstition seule qui faisoit la fortune des prêtres à qui on en veut. La vraie religion, gravée par l'auteur de la nature dans le cœur de tous les hommes : *ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'il te fut fait*, vous reste. Observez-la, mes amis, avec exactitude, vous mourrez contents parce que vous mourrez sans reproches.

Je vois, mes chers concitoyens, que vous tenez encore à des idées superstitieuses. Vous ne demandez plus de prêtres, mais plusieurs d'entre vous s'obstinent à chômer les ci-devant dimanches et fêtes. Vous, surtout, laboureurs et cultivateurs, n'êtes-vous pas plus coupables que les autres aux yeux de la République, dans un moment où il est si urgent de semer les petits bleds ; ne pas travailler c'est servir nos ennemis. Ne croyez pas aux contes des vieilles femmes, ceux qui ont travaillé les jours des ci-devant

dimanches et fêtes sont plus estimables que vous ; il ne leur est pas plus arrivé de malheur qu'à vous qui êtes restés ces jours-là dans l'inaction.

Mes chers amis, mes frères, mes chers concitoyens, rougissez d'avoir été si longtemps dans l'ignorance. Ouvrez les yeux à la Lumière, suivez mes avis ; je ne cherche pas à vous perdre. Je vous aime autant que moi-même, et je n'eus jamais envie de me perdre. Je ne suis pas un jeune homme ; à cinquante ans l'on doit être réfléchi.

Mes amis, cette cy-devant église où vous êtes actuellement réunis fut pendant très longtemps occupée par des jongleurs. C'étoit le siège de la superstition. Eh bien, faisons de ce lieu, un temple dédié à la Raison. Rendez-vous y avec exactitude toutes les décades. Je vous lirai les loix, je vous les développerai de mon mieux, comme j'ay toujours fait depuis l'époque de la Révolution. Pères et mères, conduisez-y vos enfans, je leur apprendrai à détester les rois, je leur ferai sentir les avantages d'un gouvernement républicain. Je leur ferai goûter et savourer les deux fruits de la liberté et de l'égalité, et à toutes les jongleries des prêtres, je substituerai une morale pure que je leur présenterai d'une manière analogue à leur conception.

Il est tems, mes chers amis, mes chers concitoyens, de lever la séance, mais avant de nous séparer, crions tous : Vive la République française, une, indivisible et impérissable. Vive la Montagne qui nous a sauvés. Guerre aux tyrans, paix aux chaumières, fraternité et union. »

Renvoyé au Comité d'instruction publique par celui des pétitions (1).

[La Sté popul. du Creusot, à la Conv. ; 10 vent. II] (2).

V

« Citoyens,

La féodalité a disparu, mais l'égoïsme et le sordide intérêt prennent aujourd'hui sa place, l'abondance habite sous les toits rustiques, et le bienfait que les habitants des campagnes doivent à la Révolution, ils veulent en profiter seuls et se retourner contre ceux même qui le leur ont procuré. Les cultivateurs au-dessus des besoins ont cessé d'alimenter les grandes communes, ne se donnent plus la peine d'y porter les denrées que la nécessité les déterminait autrefois à vendre. Cette aisance même dont ils jouissent leur fait dédaigner d'obéir à la loi du maximum ; les marchés n'existent plus et les accapareurs, ou ceux qui éprouvent des besoins réels, sont obligés de se transporter dans les campagnes et de payer les denrées au prix que la cupidité villageoise y met. L'abondance endurecit l'âme et la retient (?) ; qu'elles soient donc remises au niveau ces fortunes énormes qui rend(ent) tant d'individus dépendant d'un seul, et qui lui fournissent les moyens d'ajouter sans cesse à ce qu'il a déjà. Portez, Citoyens législateurs, nous vous en conjurons, portez vos regards sur les campagnes.

(1) Mention marginale, datée du 6 germ. et signée Cordier.

(2) F^{no} 285 (années 1793 - an II).

Arrêtez qu'il sera défendu à tout propriétaire qui aurait plusieurs domaines de les amodier à un seul, mais qu'il soit obligé d'avoir autant de fermiers que de domaines et que le propriétaire ne puisse s'en réserver qu'un ; 2°) que le propriétaire ne puisse amodier leurs (ses) domaines qu'en monnoye et sans aucune réserve sous quelque prétexte que ce puisse être ; 3°) qu'il soit défendu aux fermiers de sortir des domaines et fermes, les bestiaux qu'il y a dans chacun, et qu'à chaque changement de fermier, l'estimation du bétail sera faite de gré à gré ou par des experts nommés par l'administration de district ; 4°) que le propriétaire qui amodie ses domaines à un fermier, que ce même propriétaire, s'il a les moyens pour rembourser le montant du bétail qui se trouvera dans les domaines y soit tenu, si le métayer ne peut ; 5°) Si le propriétaire ou l'amodiateur ne peut le faire, le fermier qui amodiera ait la faculté de faire les remboursements lorsqu'il le pourra faire, soit envers le fermier ou le propriétaire, mais néanmoins qu'il soit tenu d'en payer les intérêts à 5 % jusqu'au remoursement ; 6°) qu'il soit défendu expressément qu'il n'y ait aucune sous-amodiation, sous peine contre les deux, à une amende du tiers de l'amodiation. »

GACHOUD (présid.), DELAYE (secrét.),
BAUDIN (adj^t secrét.).

Renvoyé au Comité d'agriculture et de commerce par celui des pétitions (1).

VI

[Le cⁿ Rivière, off. mun. de Bain, à la Conv. Bain, 16 vent II] (2).

« Citoyen président,

J'étois ennemi des Rois et républicain longtemps avant la République. A Paris, pendant l'Assemblée constituante, je criais sur les toits : *Point de Royauté, ou point de liberté*. A la fin de 1789, je posai les bases d'une instruction libre et républicaine. Ces principes ne furent pas du goût de Talleyrand et de Condorcet à qui je prédis que leurs plans n'auoient pas lieu, et que le mien seroit adopté tôt ou tard. Ma prédiction s'est vérifiée ; la Convention a décrété mes principes d'instruction générale, détruit les collèges, les académies, etc. Que le Comité d'instruction lise *Le palladium de la Constitution*, que je publiai au mois de janvier 1790, dont je joins ici un exemplaire, et qu'auteur du plan d'instruction publique qui vient d'être décrété par la Convention nationale je jouisse de la gloire de l'invention qui m'appartient. Quant à la récompense, je demande une place analogue à mon talent, soit au Muséum, soit à la Bibliothèque nationale. »

RIVIÈRE.

Renvoyé au Comité d'instruction publique par celui des pétitions (3).

(1) Mention marginale, datée du 6 germ. et signée Cordier.

(2) Fⁿ 1009^c, pl. 5, p. 2374. L'ouvrage annoncé n'est pas parvenu.

(3) Mention marginale, datée du 6 germ. et signée Cordier.

VII

[Le cⁿ Pournin, électeur du départ. de l'Indre, à la Conv. ; s. d.] (1).

« Vrais fondateurs du plus heureux gouvernement,

Et nous laisserions respirer le dernier petit ogre, le dernier croît de ces vampires, de ces espèces orgueilleuses et antropophages enfin exécrées sous les titres d'empereurs, de rois, de czars, de czarines, de stathouders, de stathoudériennes....! Aux armes, Peuple français, aux armes, aux armes, toutes les nations! A ce tocsin, vite, réveillez-vous. L'univers sçaura que ces fléaux de l'humanité, que ces tigres conjurés contre un peuple qui voulut être libre, désespérant du succès de leurs armes, voulurent enfin immoler ses mandataires dévoués à un fer meurtrier et anéantir son aéropage. Mais non, la France que tant de fois leur rage, leur astuce et leurs odieux moyens de corruption livrèrent aux plus extrêmes dangers, est encore aujourd'hui préservée. Les *Représentants du peuple ont sauvé la Patrie* (2). Et c'étoit donc lorsque la bande couronnée en méditoit le massacre qu'elle lui demandoit une suspension d'armes! Oh ciel! oh! c'étoit donc pour, sous le voile et par un sacrilège abus de la confiance, y pouvoir mieux introduire des convois de poignards des milliers, des hordes d'assassins! (3). Non, non point de cesse, point de trêve; les monstres sont aux abois. Marchez, nos guerriers, marchez, forcez-les dans leurs repaires. Secondez-nous, ô peuples victimes de leurs atrocités; secouez enfin un joug odieux; comme nous, devenez libres. Ce sont eux qui vous rendirent nos ennemis; que leur dernier crime vous désabuse et vous excite. Levez-vous, accourez, confondons nos drapeaux, pulvérisons leurs sceptres, renversons leurs trônes; immolons-les à la justice, à la vengeance des générations éteintes; purgeons la terre d'une race qui en fait le malheur. Que l'univers affranchi soit un peuple de frères.

Ces usurpateurs du pouvoir se sont coalisés contre la liberté; que les peuples se coalisent pour s'arracher à l'esclavage, pour exterminer jusqu'au dernier des rois; qu'ils aillent en ensevelir le dernier rejeton sous les débris fumants de leur palais.

Mais c'est vers Londres surtout qu'il faut diriger nos coups; c'est sur Londres, ô peuples de la terre, qu'il nous faut fondre en masse. Que des monts de salpêtre grossissent un nuage enflammé qui consume et réduise en cendres cette ville infâme: que cette Carthage soit détruite; qu'à cette Jérusalem réprouvée, il ne reste pierre sur pierre: que, comme à Troyes, on dise sur les bords de la Tamise: ici fut Londres. Georges a mérité être mis hors les lois de l'humanité, et voir sa tête mise à prix, et Pitt, cet infâme ministre, est proclamé l'ennemi du genre humain. C'est à Londres qu'est le cœur de la sacrilège coalition; c'est

(1) Fⁿ 1326, doss. 4, p. 2691.

(2) Rapport du cⁿ Barère du 29 ventôse (Note de l'original).

(3) Timeo Danaos et donna ferentes (Note de l'original).